



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**MAIRIE de DINGSHEIM**  
- 67370 -

---

## Procès-verbal du 25 mars 2024 à 19h

---

### Liste des délibérations adoptées :

*Membres présents : 10 - Procurations : 4 - Absente excusée : 1 - Nombre de votants : 14*

| Point à l'ordre du jour | Délib. 2024 N° | Matière de l'acte | Titre   | Vote   |
|-------------------------|----------------|-------------------|---|--|
| 3                       | 5              | <b>ELECTIONS</b>  | Renouvellement du bureau de l'association foncière          | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |
| 4                       | 6              | <b>FINANCES</b>   | Compte administratif 2023                                   | Votants : 13 (maire retiré)<br><b>POUR : 13, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0</b> |
|                         | 7              | <b>FINANCES</b>   | Compte de gestion 2023                                      | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |
|                         | 8              | <b>FINANCES</b>   | Affectation du résultat 2023                                | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |
|                         | 9              | <b>FINANCES</b>   | Fongibilité des crédits liés à la M57                       | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |
|                         | 10             | <b>FINANCES</b>   | Compte Financier Unique (CFU)                               | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |
|                         | 11             | <b>FINANCES</b>   | Budget primitif 2024  | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |
|                         | 12             | <b>FINANCES</b>   | Fixation des taux des 2 taxes communales 2024 (TFB et TFNB) | <b>Adopté à l'unanimité</b>  |

**Publié sur le site Internet [www.dingsheim.fr](http://www.dingsheim.fr) et affiché à Dingsheim, le 26/03/2024.**

**Le procès-verbal de la séance du 25/03/2024 sera disponible (après approbation) sur le site internet et sur le panneau d'affichage communal.**

# Procès-verbal du 25 mars 2024 à 19h

**Présidence : le maire, Gaston BURGER**

**Secrétaire de séance :** Brice SCHOBEL, conseiller municipal délégué

**Membres présents : 10**

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Brice Schobel, Benoît Haettinger, Geneviève Botzong, Geoffrey Diebold, Joseph Arenas, Fabrice Lutz, Fabienne Breyel.

**Procurations : 4**

Christian Biller donne procuration à Fabrice Lutz,

Gisèle Berbach donne procuration à Gaston Burger

Laetitia Johner donne procuration à Andrée Briffoteau

Dominique Reinbolt donne procuration à Geoffrey Diebold

**Absente excusée : 1**

Audrey Bauer

**Nombre de votants : 14**

## 1. Désignation du secrétaire de séance

Brice Schobel est désigné comme secrétaire de séance.

Votants : 14 - **POUR : 14**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

## 2. Adoption du procès-verbal du 5 février 2024

Le PV de la séance du 5 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Votants : 14 - **POUR : 14**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

## 3. Renouvellement du bureau de l'association foncière

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le bureau de l'Association Foncière conformément à la réglementation (dernière élection en décembre 2017). En effet, les membres de ce bureau sont nommés pour 6 ans par le préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitant ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture et l'autre par le conseil municipal. Il revient donc au conseil municipal de désigner 5 personnes (3 titulaires et 2 suppléants), le maire ou un conseiller municipal étant membre de droit.

### **TITULAIRES :**

- ⇒ Sébastien EYDER – 8, rue de Stutzheim - 67370 DINGSHEIM
- ⇒ Benoît HAETTINGER – 13, rue du Charron - 67370 DINGSHEIM
- ⇒ Marcel FRITSCH – 12, rue Kobler – 67370 DINGSHEIM

### **SUPPLEANTS :**

- ⇒ Damien FRITSCH – 30, rue Principale – 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
- ⇒ Christian BURGER – 8, rue Kobler – 67370 DINGSHEIM

### **Membre de droit, au sens de l'article R 133-3 du Code Rural**

- ⇒ Le Maire : Gaston BURGER – 31, rue Principale – 67370 DINGSHEIM

**Délibération N°05/2024**

**Adopté à l'unanimité**

## 4. Point budgétaire

### **a. Compte administratif 2023**

Le conseil municipal, après que le maire se soit retiré de la salle et passé la direction de la séance à Joseph Arenas, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté aux montants suivants :

|  |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT :</b>                      |                       |                       |
| Dépenses :                                   | 660 880,73 €          |                       |
| Recettes :                                   | 1 062 108,93 €        |                       |
| <b>Résultat net de l'exercice : excédent</b> | <b>+ 401 228,20 €</b> |                       |
| <b>INVESTISSEMENT :</b>                      |                       |                       |
| Dépenses :                                   |                       | 380 018,07 €          |
| Recettes :                                   |                       | 638 220,42 €          |
| <b>Résultat net de l'exercice : excédent</b> |                       | <b>+ 258 202,35 €</b> |
| <b>Résultat exercice 2023</b>                |                       | <b>+ 659 430,55 €</b> |

**Délibération N°06/2024**

*Votants : 13 (le maire s'étant retiré) - POUR : 13, Abstentions : 0, CONTRE : 0*

### b. Indemnités de fonction des élus versées en 2023

Le conseil municipal est informé précisément des dépenses liées aux indemnités versées au Maire, aux trois adjoints et aux deux conseillers délégués pour l'année 2023, ce qui représente 53 832,42 €.

### c. Compte de gestion 2023

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°07/2024**

**Adopté à l'unanimité**

### d. Affectation du résultat 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023, le conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 et décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>   |                     |
| <b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)   | 401 228,20          |
| <b>B. Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                   | 892 457,17          |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)        | <b>1 293 685,37</b> |
| <b>Soie d'exécution de la section d'investissement</b>  |                     |
| <b>D. Soie d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                         | -175 880,95         |
| <b>E. Soie des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -)<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | 0,00                |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>   | <b>175 880,95</b>   |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>   | <b>1 293 685,37</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                          | 175 880,95          |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>   | 1 117 804,42        |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>  |                     |

**Délibération N°08/2024**

**Adopté à l'unanimité**

### e. Passage au Compte Financier Unique (CFU)

Actuellement, les comptes des collectivités sont arrêtés dans deux états financiers :

- le compte administratif établi par l'ordonnateur au moyen de son système d'information qui rend compte de l'exécution budgétaire au cours de l'exercice,

- le compte de gestion du comptable public, issu de l'application Hélios, qui retrace non seulement l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé mais aussi toute la comptabilité patrimoniale et financière de la collectivité territoriale.

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer à ces comptes dans un objectif de clarté, de lisibilité et de fiabilité des comptes publics locaux. Le C.F.U. sera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constituera donc un document plus synthétique que l'information produite aujourd'hui et il permettra d'enrichir les données budgétaires par des informations comptables et ainsi de faciliter le débat démocratique.

La phase d'expérimentation du CFU étant terminée et conformément aux directives préfectorales les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, produire un CFU à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024, sans l'obligation de conclure préalablement une convention avec l'État ni de délibérer pour basculer vers la production d'un CFU. Néanmoins, les deux prérequis restent de vigueur :

- l'application du référentiel budgétaire et comptable M57
- la dématérialisation des documents budgétaires

A ce titre, la commune de Dingsheim remplissant les deux prérequis demandés, le maire propose de basculer sur le CFU à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024 et de l'autoriser à signer les documents y afférents.

Le conseil municipal, prends acte du passage au CFU à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024 et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

**Délibération N°10/2024**

**Adopté à l'unanimité**

#### **f. Fongibilité des crédits liés à la M57**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Dans ce cas, le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Délibération N°09/2024**

**Adopté à l'unanimité**

#### **g. Budget primitif 2024**

##### **Section de fonctionnement – détail des dépenses :**

Quelques commentaires :

- 20 000 € pour l'entretien du parc du Musaubach fait par une entreprise extérieure
- 10 000 € pour rémunérer l'architecte qui fait l'étude sur l'optimisation des locaux vacants à la mairie
- 30 000 € pour l'impression du livre sur Dingsheim
- 380 000 € pour contribution au budget du SIVOM
- 7700 € de subventions aux associations locales

##### **Section de fonctionnement – détail des recettes :**

- 660 000 € pour les impôts directs locaux

##### **Section d'investissement – détail des dépenses :**

Quelques commentaires :

- 63 000 € pour l'agrandissement du cimetière existant avec cavurne et columbarium
- 150 000 € pour la rénovation thermique du presbytère
- 13 500 € pour aménagements d'espaces verts
- 45 000 € de participation à l'aménagement de la piste cyclable Dingsheim-Oberhausbergen
- 45 000 € de participation imposée pour l'élimination de terres contaminées
- 170 000 € pour changements de luminaires : passage en LED du reste du village
- 56 000 € pour démarrer les travaux d'optimisation des locaux de la mairie avec notamment la création d'un local archives

### **Section d'investissement – détail des recettes :**

Quelques commentaires :

- 277 119,05 € de récupération de subventions d'investissement

Ainsi le budget primitif 2024 s'établit comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 2.096.335 €uros

Recettes : 2.096.335 €uros

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 1.741.335 €uros

Recettes : 1.741.335 €uros

**Total dépenses : 3.837.670 €uros**

**Total recettes : 3.837.670 €uros**

**Délibération N°11/2024**

**Adopté à l'unanimité**

### **h. fixation des subventions 2024**

Le montant total des subventions à verser aux associations s'élève à 7700 €.

#### **i. fixation des taux des 2 taxes communales 2024 (TFB et TFNB)**

Le conseil municipal, après débat décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 et de les porter à :

- ⌘ TFPB : 31,28%
- ⌘ TFPNB : 51.74%
- ⌘ TH(RS) : 15,51% <sup>(1)</sup>
- ⌘ CFE : ./.

**Délibération N°12/2024**

**Adopté à l'unanimité**

## **5. Information sur les travaux 2024**

- Les travaux de la rue de Chaîne viennent de commencer (continuité rue de la Chaîne vers rue du Stade). A noter qu'à la demande des riverains cette rue ne sera pas ouverte à la circulation. Un potelet sera installé en bout de rue pour permettre le passage du camion des ordures ménagères.
- Les travaux rue du Charron - rue de Mittelhausbergen vont commencer à partir du 24 avril : pose d'un plateau surélevé et de barrières.
- L'appel d'offres de la piste cyclable est en cours par la communauté de communes. Les travaux pourraient commencer en septembre 2024.

## **6. Compte rendu du Sivom et de la communauté de communes**

### **Communauté de communes :**

Le budget de l'intercommunalité sera voté le 11 avril.

### **SIVOM**

Joseph Arenas présente le budget du SIVOM pour 2024. Environ 1 000 000 €, dont 880 000€ proviennent du versement direct des communes. Il est prévu 200 000 € d'investissements : tracteur, mur des ateliers, réfection des tennis ...,

## 7. Divers

### Agenda

- Mercredi 28 mars à 19h30 – rdv au centre culturel « Bien dormir, les clés d'une nuit réparatrice »
- Dimanche 31 mars -rdv à l'école maternelle : Chasse aux œufs (Pâques)
- Jeudi 11 avril : Dingsheim à l'honneur au conseil communautaire.
- Prochain conseil municipal : 22 avril 2024 à 19 h 30

La séance est close à 22h15

### Ont signé le présent procès-verbal :

|   |   |
|---|---|
| <b>Le président de séance : Gaston BURGER</b><br><i>Maire</i> | <b>Le secrétaire de séance : Brice SCHOBEL</b><br><i>Conseiller municipal délégué</i> |
|   |   |